ABIBA SERVICES

Société par actions simplifiée

Au capital social de *500* euros

27 rue de la moulinière, 60870 Villers Saint Paul

RCS de Compiègne – *908 973 191 00012*

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU *31 décembre 2023*

Le *31 décembre 2023* à *10h00*,

À Villers Saint Paul,

HADJERSI NADIA EP BENZIANE demeurant *au 27 rue de la mouliniere, 60870 Villers Saint Paul*, associé unique de la société *ABIBA services*, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant:

- 1ere Résolution :Dissolution anticipée de la société ;
- 2eme résolution: Nomination du liquidateur ;
- 3eme Résolution : siège de liquidation

Première résolution – Dissolution anticipée de la société

L'associé unique décide de dissoudre de manière anticipée la société ABIBA services à compter du *31 décembre 2023* et de la mettre en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la durée de la liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « *Société en liquidation* » et le siège de la société restera fixé à la même adresse.

Deuxième résolution– Nomination du liquidateur

L'associé unique décide d'exercer les fonctions de liquidateur pendant toute la durée de la liquidation.

Le liquidateur Mme HADJERSI Nadia ep BENZIANE a pour mission de représenter la société *ABIBA services* pendant toute la durée de la liquidation. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, y compris à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Le liquidateur dispose de trois mois, à compter de la clôture de chaque exercice, pour établir les comptes annuels et rédiger un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation réalisées au cours de l'exercice écoulé.

copie conforme à l'originale
le 13/02/2024

L'associé unique dispose de six mois, à compter de la clôture de chaque exercice, pour statuer sur les comptes annuels.

À la fin de la liquidation, l'associé unique devra constater la clôture de la liquidation.

À la fin de la liquidation, l'associé unique devra statuer sur les comptes définitifs de liquidation, donner quitus au liquidateur et constater la clôture de la liquidation. Cette décision de l'associé unique sera soumise à publicité.

Troisième résolution – siège de la liquidation

Le liquidateur décide de maintenir le siège sociale de l'entreprise restera fixé à la même adresse au 27 rue de la moulinière, 60870 Villers Saint Paul.

L'associé unique

HADJERSI NADIA ep BENZIANE
31/12/2023

copie conforme à l'original
Le 19/02/2024.